



**Montgaillard  
Lauragais**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars 2026 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Montgaillard-Lauragais, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sur convocation en date du 16mars 2026, adressée par Monsieur Bruno MOUYON, Maire et sous sa Présidence.

**Présents :** ALIBERT Florent - BARON Alain - CASTAN Thierry - DANIAU Jean-Louis - HENRI Rosane - IMBERY Yann - LAC Cédric - LEGRAND Bernadette - MOUYON Bruno - POUZAC Karine - RAMOS Jenny - RAOUL Jérôme - ROUCH Isabelle - THÉRON Sonia.

**Absent excusé :** TESTÉ Sylvie avec procuration à MOUYON Bruno.

**Secrétaire de séance :** RAOUL Jérôme.

**Ordre du jour :**

1. Election du maire
2. Détermination du nombre d'adjoints
3. Election des adjoints
4. Information : désignation d'un conseiller municipal délégué
5. Détermination des indemnités du maire et des adjoints
6. Détermination des indemnités du conseiller municipal délégué
7. Modalités de convocation des membres du conseil municipal
8. CCAS : fixation du nombre d'administrateurs du CCAS
9. CCAS : élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS
10. CCAS : information désignation membres extérieurs au conseil municipal
11. SDEHG : élection des délégués au SDEHG
12. Information : siège de conseiller communautaire selon l'ordre du tableau du conseil municipal
13. Questions diverses

Ouverture de la séance à 20h16.

Quorum atteint : 14/15.

## **1. Élection du Maire**

**Délibération 10-03-2026 : 15 voix pour**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Bruno MOUYON, Maire.

Madame Bernadette LEGRAND, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Madame la Présidente de l'Assemblée ouvre la séance d'installation et déclare les membres installés dans leur fonction.

Madame la Présidente de l'Assemblée rappelle qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Elle ajoute que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame la Présidente de l'Assemblée sollicité deux volontaires comme assesseurs :  
Monsieur Alain BARON et Monsieur Thierry CASTAN acceptent de constituer le bureau.

Madame la Présidente de l'Assemblée demande alors s'il y a des candidats.

Madame la Présidente de l'Assemblée enregistre la candidature de Monsieur Jean-Louis DANIAU et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipale dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Madame la Présidente de l'Assemblée proclame les résultats :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Monsieur Jean-Louis DANIAU a obtenu 15 voix.

Monsieur Jean-Louis DANIAU ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

## **2. Détermination du nombre d'adjoints**

**Délibération 11-03-2026 : 14 voix pour**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à décider du nombre d'adjoints et précise qu'en application des articles L.2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal soit 4 adjoints au maire au maximum.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que désormais, pour toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe mais que la parité n'est pas exigée pour le couple maire/premier adjoint.

Monsieur le Maire propose de fixer à 3 le nombre des adjoints de la commune.

|                                  |           |                         |          |
|----------------------------------|-----------|-------------------------|----------|
| <b>Voix pour</b>                 | <b>14</b> | <b>Dont procuration</b> | <b>0</b> |
| <b>Voix contre</b>               | <b>1</b>  | <b>Dont procuration</b> | <b>1</b> |
| <b>Abstentions</b>               | <b>0</b>  | <b>Dont procuration</b> | <b>0</b> |
| <b>Ne prend pas part au vote</b> | <b>0</b>  | <b>Dont procuration</b> | <b>0</b> |

### **3. Élection des Adjointes**

**Délibération 12-03-2026 : 15 voix pour**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

Monsieur le Maire enregistre la candidature d'une liste aux postes d'adjoints composée de Monsieur Jérôme RAOUL, Rosane HENRI et Monsieur Thierry CASTAN et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Monsieur le Président de l'Assemblée proclame les résultats :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

La liste composée de Monsieur Jérôme RAOUL, Rosane HENRI et Monsieur Thierry CASTAN a obtenu 15 voix.

La liste composée de Monsieur Jérôme RAOUL, Rosane HENRI et Monsieur Thierry CASTAN ayant obtenu la majorité absolue des voix, Monsieur Jérôme RAOUL est proclamé Premier Adjoint, Rosane HENRI est proclamée Seconde Adjointe, Monsieur Thierry CASTAN est proclamé Troisième Adjoint. Les adjoints sont immédiatement installés dans leurs fonctions

### **4. Information : désignation d'un conseiller municipal délégué**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il désigne Monsieur Alain BARON conseiller municipal délégué aux travaux et à la voirie. Monsieur Alain BARON est immédiatement installé dans sa fonction.

## 5. Détermination des indemnités du maire et des adjoints

**Délibération 13-03-2026 : 15 voix pour**

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du maire et de 3 adjoints,

Vu la délibération 11-03-2026 du Conseil Municipal du 20 mars 2026 qui fixe à 3 le nombre d'adjoints de la commune,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, avec effet au 20 mars 2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des adjoints comme suit :

-Maire (Jean-Louis DANIAU) : 44.30 % de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique en vigueur

-1<sup>er</sup> Adjoint (Jérôme RAOUL) : 11.77 % de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique en vigueur

-2<sup>ème</sup> Adjointe (Rosane HENRI) : 11.77 % de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique en vigueur

-3<sup>ème</sup> Adjoint (Thierry CASTAN) : 11.77 % de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique en vigueur

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

De verser mensuellement l'indemnité à compter de la prise de fonction du Maire et des Adjoints.

De transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal.

|                                  |           |                         |          |
|----------------------------------|-----------|-------------------------|----------|
| <b>Voix pour</b>                 | <b>15</b> | <b>Dont procuration</b> | <b>1</b> |
| <b>Voix contre</b>               | <b>0</b>  | <b>Dont procuration</b> | <b>0</b> |
| <b>Abstentions</b>               | <b>0</b>  | <b>Dont procuration</b> | <b>0</b> |
| <b>Ne prend pas part au vote</b> | <b>0</b>  | <b>Dont procuration</b> | <b>0</b> |

## 6. Détermination des indemnités du conseiller municipal délégué

**Délibération 14-03-2026 : 15 voix pour**

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de l'indemnité du Conseiller Municipal délégué à 11,77% de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique en vigueur soit un montant équivalent à celui des adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, avec effet au 20 mars 2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif de la fonction de conseiller municipal délégué (Alain BARON) à 11.77 % de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique.

|                                  |           |                         |          |
|----------------------------------|-----------|-------------------------|----------|
| <b>Voix pour</b>                 | <b>15</b> | <b>Dont procuration</b> | <b>1</b> |
| <b>Voix contre</b>               | <b>0</b>  | <b>Dont procuration</b> | <b>0</b> |
| <b>Abstentions</b>               | <b>0</b>  | <b>Dont procuration</b> | <b>0</b> |
| <b>Ne prend pas part au vote</b> | <b>0</b>  | <b>Dont procuration</b> | <b>0</b> |

## **7. Modalités de convocation des membres du conseil municipal**

**Délibération 15-03-2026 : 15 voix pour**

Monsieur le Maire propose que les convocations des membres du conseil municipal soient réalisées par voie dématérialisée.

Ce mode de convocation est accepté à l'unanimité.

|                                  |           |                         |          |
|----------------------------------|-----------|-------------------------|----------|
| <b>Voix pour</b>                 | <b>15</b> | <b>Dont procuration</b> | <b>1</b> |
| <b>Voix contre</b>               | <b>0</b>  | <b>Dont procuration</b> | <b>0</b> |
| <b>Abstentions</b>               | <b>0</b>  | <b>Dont procuration</b> | <b>0</b> |
| <b>Ne prend pas part au vote</b> | <b>0</b>  | <b>Dont procuration</b> | <b>0</b> |

## **8. CCAS - fixation du nombre d'administrateurs du CCAS**

**Délibération 16-03-2026 : 15 voix pour**

Monsieur le Maire présente les modalités de cette décision et propose 10 membres (5 du Conseil Municipal et 5 extérieurs). Ils auront en charge la gestion des actions sociales de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition.

|                                  |           |                         |          |
|----------------------------------|-----------|-------------------------|----------|
| <b>Voix pour</b>                 | <b>15</b> | <b>Dont procuration</b> | <b>1</b> |
| <b>Voix contre</b>               | <b>0</b>  | <b>Dont procuration</b> | <b>0</b> |
| <b>Abstentions</b>               | <b>0</b>  | <b>Dont procuration</b> | <b>0</b> |
| <b>Ne prend pas part au vote</b> | <b>0</b>  | <b>Dont procuration</b> | <b>0</b> |

## **9. CCAS / élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS**

**Délibération 17-03-2026 : 15 voix pour**

Après exposé du maire et au regard de la délibération 16-03-2026 du 20 mars 2026 fixant à 10 le nombre d'administrateurs et à 5 le nombre de représentants du Conseil Municipal, une liste de 5 candidats se présente :

Composition de la liste de candidats : Madame Rosane HENRI, Monsieur Jérôme RAOUL, Madame Isabelle ROUCH, Madame Sylvie TESTÉ, Madame Bernadette LEGRAND.

Le Conseil Municipal procède au vote.

La liste des 5 candidats est élue à l'unanimité.

Madame Rosane HENRI, Monsieur Jérôme RAOUL, Madame Isabelle ROUCH, Madame Sylvie TESTÉ et Madame Bernadette LEGRAND sont élus administrateur du CCAS.

## **10. CCAS - Information désignation membres extérieurs au Conseil Municipal**

Monsieur le maire rappelle que la désignation des membres extérieurs au Conseil Municipal est une prérogative du Maire. Au moins trois nouveaux membres extérieurs seront désignés dont Alain HAMON qui a souhaité rejoindre le CCAS. Monsieur le Maire indique rester à l'écoute de personnes potentiellement intéressées pour intégrer le CCAS.

## **11. SDEHG - élection des délégués au SDEHG**

**Délibération 18-03-2026 : 15 voix pour**

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG), établissement public local composé de 585 communes membres et de Toulouse Métropole, assure une mission de service public local de proximité. Le SDEHG assure des compétences dans le domaine de l'énergie et des réseaux publics et notamment l'organisation du service public de distribution d'électricité, la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux électriques ainsi que la gestion et la modernisation de l'éclairage public.

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes aux deux postes de délégués au SDEHG : Monsieur Alain BARON et Monsieur Thierry CASTAN.

Le Conseil Municipal procède au vote.  
Les 2 candidats sont élus à l'unanimité.

Monsieur Alain BARON et Monsieur Thierry CASTAN sont élus délégués au SDEHG.

## **12. Information : siège de conseiller communautaire selon l'ordre du tableau du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un membre titulaire au Conseil communautaire de la communauté de communes des « Terres du Lauragais ». Conformément à l'article L.273-11 du code électoral, il rappelle que les membres sont désignés selon l'ordre du tableau.

Compte tenu que la commune dispose d'un siège de titulaire au sein de la communauté de communes, le maire en est donc titulaire de droit.

Monsieur le Maire, Jean-Louis DANIAU, démissionne de son siège de titulaire au sein de la communauté de commune. Il en informe expressément par courrier le Président de la communauté de commune.

Monsieur le Premier Adjoint, Jérôme RAOUL, est désigné titulaire au sein de la communauté de commune. Monsieur le Premier Adjoint, Jérôme RAOUL, démissionne de son siège de titulaire au sein de la communauté de commune. Il en informe expressément par courrier le Président de la communauté de commune.

Madame la Seconde Adjointe, Rosane HENRI, est désignée titulaire au sein de la communauté de commune. Madame la Seconde Adjointe, Rosane HENRI, démissionne de son siège de titulaire au sein de la communauté de commune. Elle en informe expressément par courrier le Président de la communauté de commune.

Monsieur le Troisième Adjoint, Thierry CASTAN, est désigné titulaire au sein de la communauté de commune. Monsieur le Troisième Adjoint, Thierry CASTAN, démissionne de son siège de titulaire au sein de la communauté de commune. Il en informe expressément par courrier le Président de la communauté de commune.

Madame la Conseillère Municipale, Bernadette LEGRAND, est désignée titulaire au sein de la communauté de commune. Madame la Conseillère Municipale, Bernadette LEGRAND, démissionne de son siège de titulaire au sein de la communauté de commune. Elle en informe expressément par courrier le Président de la communauté de commune.

Monsieur le Conseiller Municipal, Florent ALIBERT, est désigné titulaire au sein de la communauté de commune. Monsieur le Conseiller Municipal, Florent ALIBERT, démissionne de son siège de titulaire au sein de la communauté de commune. Il en informe expressément par courrier le Président de la communauté de commune.

Madame la Conseillère Municipale, Sylvie TESTÉ, est désignée titulaire au sein de la communauté de commune. Monsieur Bruno MOUYON informe que Madame la Conseillère Municipale, Sylvie TESTÉ, démissionne de son siège de titulaire au sein de la communauté de commune. Madame la Conseillère Municipale, Sylvie TESTÉ, en informe expressément par courrier le Président de la communauté de commune.

Monsieur le Conseiller Municipal délégué, Alain BARON, est désigné titulaire au sein de la communauté de commune. Monsieur le Conseiller Municipal délégué, Alain BARON, démissionne de son siège de titulaire au sein de la communauté de commune. Il en informe expressément par courrier le Président de la communauté de commune.

Monsieur le Conseiller Municipal, Yann IMBERY, est désigné titulaire au sein de la communauté de commune. Monsieur le Conseiller Municipal, Yann IMBERY, démissionne de son siège de titulaire au sein de la communauté de commune. Il en informe expressément par courrier le Président de la communauté de commune.

Madame la Conseillère Municipale, Isabelle ROUCH, est désignée titulaire au sein de la communauté de commune. Madame la Conseillère Municipale, Isabelle ROUCH, démissionne de son siège de titulaire au sein de la communauté de commune. Elle en informe expressément par courrier le Président de la communauté de commune.

Madame la Conseillère Municipale, Karine POUZAC, est désignée titulaire au sein de la communauté de commune. Madame la Conseillère Municipale, Karine POUZAC, démissionne de son siège de titulaire au sein de la communauté de commune. Elle en informe expressément par courrier le Président de la communauté de commune.

Monsieur le Conseiller Municipal, Cédric LAC, est désigné titulaire au sein de la communauté de commune. Monsieur le Conseiller Municipal, Cédric LAC, démissionne de son siège de titulaire au sein de la communauté de commune. Il en informe expressément par courrier le Président de la communauté de commune.

Monsieur le Conseiller Municipal, Bruno MOUYON, est désigné titulaire au sein de la communauté de commune. Monsieur le Conseiller Municipal, Bruno MOUYON, accepte ce siège de titulaire au sein de la communauté de commune.

Madame la Conseillère Municipale, Jenny RAMOS, est désignée suppléante au sein de la communauté de commune.

Madame la Conseillère Municipale, Jenny RAMOS, demande une information sur les autres cas de figures où l'ordre du tableau est utilisé.

Son rôle le plus important est d'organiser les remplacements du maire en cas d'absence, d'empêchement ou de vacance du maire. Il peut être utilisé pour déterminer la hiérarchie protocolaire dans les cérémonies officielles.

### **13. Questions Diverses :**

1/ Charte de l'élu local : conformément à la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 Monsieur le Maire remet un exemplaire de la charte de l'élu local à chaque membre du Conseil Municipal puis donne

lecture de la charte, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Un exemplaire de cette charte est signé par les membres du Conseil Municipal.

2/ Chaque élu possède un compte formation lui donnant droit à des formations. Les renseignements sont disponibles en ligne : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/aide/mes-formationen-elu>

3/ La traditionnelle matinée verte consacré au nettoyage des routes et chemins de la commune est organisé le samedi 4 avril. Un tract dédié à cette action est à distribuer dans la semaine.

4/ Site internet de la commune : le trombinoscope « élu » sera très prochainement mis à jour.

5/ Le prochain conseil dédié au vote du budget 2026 aura lieu le jeudi 9 avril ou jeudi 16 avril à 20 heures.

La séance est levée à 20h26.

Le Maire, Jean-Louis DANIAU.

Le secrétaire de séance, Jérôme RAOUL.

